

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 18 Février 2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,
TOUYA, RIU, LASSALLE, YVORA, FRADET,
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS, EXPERT.
Excusé : Mr SOMERVILLE.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Point Pôle médico-commercial.**

Les canalisations des évacuations des eaux pluviales et usées sont en place. Restent à faire les canalisations pour l'électricité et le téléphone. Le mauvais temps incessant a rendu le terrain impraticable, les travaux ont été interrompus. Une réunion est prévue début mars pour définir et arrêter le planning.

*** Convention groupement commandes.**

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de papier blanc entre la commune de St Jean de Marsacq, la Communauté de communes MACS, les communes de Angresse, Bénesse-Maremne, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets et Maa, Ste Marie de Gosse, St Geours de Mne, St Martin de Hinx, St Vincent de Tyrosse, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse et Vieux Boucau, le CIAS de MACS, le Syndicat Intercommunal scolaire Orx-Saubrigues, le CCAS de Capbreton, le SIVOM Côte Sud et le Syndicat mixte de Rivière Bourret-Boudigau - Désignation du représentant titulaire de la commune et de son suppléant au sein de la commission d'appel d'offres de ce groupement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

VU le décret n°2006.975 du 1er août portant code des marchés publics et notamment ses articles 8 VII, 22-II et III ;

Considérant que les communes et établissements publics précédemment visés doivent procéder à des achats de papier blanc aux formats A4 et A3 ;

Considérant que les communes et établissements publics précédemment visés souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics dans le cadre d'une mutualisation de leurs besoins leur permettant de bénéficier de propositions de prix intéressantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'approuver le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes pour **l'achat de papier blanc aux formats A4 et A3** entre les communes et les établissements publics précédemment visés.

- de charger le Maire de signer cette convention.

Mr le Maire rappelle que la composition de la commission d'appel d'offres de la commune de Saubusse est la suivante:

- Monique Claverie : membre titulaire et Valérie Duverdier membre suppléant.

*** Dossier Mr Jéziorny.**

Suite au décès de Mr Jéziorny reconnu décédé sur la commune de Saubusse par le médecin, le Tribunal demande à la commune d'avancer les frais consécutifs à ce décès, soit 3524 €. La commune devra ensuite se faire rembourser rapidement par la famille du défunt.

*** Circulation Pont de SAUBUSSE.**

Mr le maire informe le conseil qu'il a rencontré Mr Lafitte, maire d'Orist et Mr Ducamp, maire de Pey, afin de rédiger un courrier commun à l'attention de Mr Emmanuelli, dans lequel ils font part du problème inquiétant du passage des poids lourds sur la RD.17 et empruntant le pont de Saubusse. Ils soulignent également les conséquences non négligeables lors des renversements de ces poids lourds : risque de pollution, interruption de la circulation, détérioration des bas côtés et risques potentiels pour la population lors de la traversée du bourg. Enfin, ils demandent l'interdiction du passage sur cette voie, des transports de marchandises sauf desserte locale.

*** Taxe Locale d'Equipement.**

Le Sydec a informé Mr le Maire qu'un renforcement du réseau électrique est nécessaire au lotissement " Les Jardins de Prada" pour alimenter les lots de l'opération, un coût d'environ 25 000 €. Mr le Maire propose au conseil municipal de mettre en place sur la commune, la Taxe Locale d'Equipement qui permettra ainsi de prendre en charge le coût de ce renforcement de réseau.

Mr le Maire va demander au Sydec un étalement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce pour l'application d'un taux de 4%.

*** Rapport prix eau.**

Enfin une bonne nouvelle, le SIBVA et la Lyonnaise instaurent une nouvelle tranche de tarification à la baisse, pour l'eau

consommée. De 0 à 120m³, le prix passe de 4,04 €/m³ à 3,91€/m³ et de 1,90 €/m³ à 1,77€/m³ pour le noncollectif. A partir du 121ème m³, le tarif revient au tarif initial.

*** Déclaration Intention d'Aliéner terrains section A n°728, A n°735, A n°736, B n°175.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

*** Promotion Promu-Promouvable.**

Mr le Maire expose au conseil municipal les nouvelles dispositions applicables en matière d'avancement de grade. L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

Après en avoir délibéré, DECIDE

- de fixer à compter du 01/01/2010 des taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

* en catégorie C : 100 %

- d'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement lorsque l'application du taux ci-dessus ne conduit pas à un nombre entier de promouvables.

*** Orientations budgétaires.**

Chaque commission fait part des projets éventuels chiffrés pour permettre l'établissement du prochain budget d'investissements.

*** Subvention F.E.C. 2010**

Les différentes options qui seront soumises à l'approbation du Conseil Général dans le cadre du F.E.C. 2010 sont le remplacement éventuel du camion communal qui demande trop de frais pour passer au contrôle technique, le changement des menuiseries de la mairie et de la salle du conseil pour faire des économies d'électricité ainsi que des petits travaux dans la future Poste.

*** Création emploi Agence Postale.**

Le conseil municipal propose de retenir les heures d'ouverture de la Poste qui seront instaurées à la mairie à partir du 3 Mai 2010. Elles se définissent ainsi :

- du Lundi au Vendredi : 14h / 16h30

- le Samedi : 8h45 / 11h15

soit quinze heures par semaine.

Un appel à candidature est lancé pour pourvoir ce poste. Les candidatures sont à adresser à la mairie **au plus tard pour le 31 Mars 2010.**

*** Divers.**

- Suite aux réunions du Plan d' Accessibilité des Voiries et Espaces publics, conduites par MACS, un budget de 5435€ doit être prévu pour cette étude.

- L'opération Ecole Numérique Rurale doit se terminer en 2010. Les quelques petits éléments restant à acquérir le seront dans les mois qui suivent.

- Les Conventions Chasseurs sont finalisées et seront signées dans les prochains jours entre les chasseurs et la mairie. Cette information sera transmise au Conseil Général demandeur.

-La commission Projets propose de demander un permis de démolir pour la coccinelle.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Dimanche 7 Mars : CARNAVAL** : départ du défilé à 15h30 de la Pierrelongue.

- **Vendredi 19 Mars** : 18h30 devant la mairie : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

- **Dimanche 28 Mars** : 17h 00 à l'Eglise : Concert ANTONIO TALDEA.

- **Lundi 5 Avril** : L'Amicale du 3ème Age vous invite à venir déguster l'omelette pascale dans la salle du 3ème Age.